



Número de Révision: 004.1

Date de sortie: 05/06/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE PC 6255 BK known as LOCTITE BF ACR PED BLK	Numéro IDH:	1629598
Type de produit/utilisation recommandée:	Acryliques	numéro d'item	1629598
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER: H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.
H372 - RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE

CATEGORIE DE RISQUE

IRRITATION DES YEUX

2A

TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES

1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter un appareil de protection des yeux et le visage.

Intervention:

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Numéro IDH: 1629598

Nom du produit: LOCTITE PC 6255 BK known as LOCTITE BF ACR PED BLK

Stockage:
Élimination:

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Non prescrit
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Quartz (SiO ₂)	14808-60-7	30 - 60
Calcaire	1317-65-3	10 - 30
oxyde d'aluminium	1344-28-1	1 - 5
Noir de carbone	1333-86-4	0.1 - 1
Éthanol	64-17-5	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Bien nettoyer les chaussures avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée. Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone. Vapeurs irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Assurer une ventilation adéquate. Garder le récipient fermé.

Stockage: Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Quartz (SiO ₂)	0.025 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m ³ TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m ³ OSHA ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m ³ PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m ³ TWA Respirable.	Rien	Rien
Calcaire	10 mg/m ³ TWA particules inhalables 3 mg/m ³ TWA particules alvéolaires 10 mg/m ³ TWA poussière totales	5 mg/m ³ PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ PEL poussière totales 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m ³ TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
oxyde d'aluminium	1 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. 3 mg/m ³ TWA particules alvéolaires 10 mg/m ³ TWA particules inhalables	5 mg/m ³ PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ PEL poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ TWA poussière totales 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Éthanol	1,000 ppm STEL	1,000 ppm (1,900 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
Noir de carbone	3 mg/m ³ TWA Fraction inhalable.	3.5 mg/m ³ PEL 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ TWA poussière totales	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Noir
Odeur:	Doux
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	7 - 8
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	100 °C (212°F)
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	1.8
Densité de vapeur relative:	Hlus lourd que l'air.
Point d'éclair:	100 °C (212°F) Setaflash Coupelle fermée
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Plus lente que l'éther.
Solubilité:	Soluble Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	43 g/l (calculé)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Vapeurs irritantes.
Produits incompatibles:	Des acides. Bases. Oxydants.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:

L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement. L'inhalation des vapeurs ou des buées de ce produit peut irriter le système respiratoire.

Contact avec la peau:

Peut irriter la peau.

Contact avec les yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion:

Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Quartz (SiO ₂)	Rien
Calcaire	Rien
oxyde d'aluminium	Rien
Noir de carbone	Oral LD50 (Rat) = > 8,000 mg/kg
Éthanol	Oral LD50 (Rat) = 9.9 g/kg Oral LD50 (Rat) = 6.2 g/kg Oral LD50 (Rat) = 17.8 g/kg Oral LD50 (Rat) = 11.5 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,450 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 10.6 g/kg Oral LD50 (Rat) = 7,060 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 133.8 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 124.7 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 115.9 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 130.7 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 128.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 116.9 mg/l CL50 par inhalation (Souris, 4 h) = 39 mg/l

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Quartz (SiO ₂)			Système immunitaire Poumon Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Calcaire	Poussières nuisibles		
oxyde d'aluminium	Irritant Poussières nuisibles Corrosif		
Noir de carbone			Respiratoire Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Éthanol	Irritant		Système nerveux central

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Quartz (SiO ₂)	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui
Calcaire	Non	Non	Non
oxyde d'aluminium	Non	Non	Non
Noir de carbone	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 2B	Non
Éthanol	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 9

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 05/06/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.